

Etaient Présents :

	Qualité	Titre	Nom	Prénom	STRUCTURE	PRESENCE	
Collège Privé	TIT	M.	BAJARD	Christian	FDSEA	1	5
	TIT	M.	DECOMPOIX	Arnaud	Directeur de la Maison Familiale d'Anzy le Duc	1	
	TIT	M.	DOLLAT	Marc	L'arc Scène nationale	1	
	SUP	Mme	CHAPUIS	Nathalie	Association du Moulin des Roches	1 sans droit de vote	
	TIT	M.	FUCHEY	Flavien	Diverti Parc	1	
	TIT	Mme	HOEL	Nathalie	Intermarché Digoïn		
	TIT	Mme	LAPREE	Laurence	Mission Locale du Charolais Brionnais		
	TIT	M.	PERCHE	Michel	ATI Adhésifs		
	TIT		PONCEBLANC	Bernard	CDOS 71		
	TIT	M.	REVERDY	Patrice	Saint Yan Air Business	1	
	TIT	M.	THILLET	Emmanuel	UCIA de Paray le Monial et élu CCI		
	M.	REPERANT	Claude	CDOS 71	1 sans droit de vote		
Collège Public	TIT	M.	BERTHIER	Pierre	Pays Charolais Brionnais	1	5
	TIT	M.	PIRET	Jean	Pays Charolais Brionnais	1	
	TIT	M.	DUCARRE	Jean-Claude	Pays Charolais Brionnais	1 sans droit de vote	
	SUP	M.	BORDAT	Georges	Pays Charolais Brionnais	1 sans droit de vote	
	TIT	M.	DURIX	Arnaud	Pays Charolais Brionnais	1	
	TIT	Mme	GUEUGNEAU	Edith	Pays Charolais Brionnais	1	
	TIT	M.	LOTTE	Dominique	Pays Charolais Brionnais		
	TIT	M.	NEVERS	Eric	Pays Charolais Brionnais	1	

	OUI	NON
DOUBLE QUORUM	X	

Nombre de membres présents : 13

Total Votants	10	
Dont acteurs Privés	5	

Participait également Fabienne Bajard, gestionnaire Leader.
Les services de la Région étaient excusés.

Le double quorum étant atteint, Monsieur Arnaud Durix, Vice-Président du Pays Charolais Brionnais et Président du comité de Programmation rappelle l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu du dernier comité de programmation
- Programmation de 4 nouveaux dossiers :
 - o Création d'un Magasin de Producteurs à Chauffailles
 - o Aménagement de l'étage de la Maison de la Mosaïque Contemporaine à Paray le Monial
 - o Réhabilitation du gymnase et création d'une salle multi activités à Marcigny
 - o Mise en valeur du Mont Dardon et du centre Bourg à Uxeau
- Modification du règlement d'intervention qui fixera pour chaque fiche action un plafond de dépenses subventionnables
- Visite de la maison de la mosaïque

1- Approbation du procès-verbal du comité du 18 janvier 2018

Approbation à l'unanimité par le comité de programmation du procès-verbal du 18 janvier 2018.

2 – Programmation de 4 dossiers

Aménagement de l'étage de la Maison de la Mosaïque Contemporaine à Paray le Monial

Fiche action N°5.1 «Intégrer les équipements sportifs et culturels à la politique d'attractivité et d'accueil du territoire »

Maitre d'ouvrage : Association M comme Mosaïque

Localisation du projet : Paray le Monial

Contexte

Les locaux de la Maison de la Mosaïque ont été inaugurés en 2013 dans un ancien bâtiment de Cérabati, avec la réfection des extérieurs et du rez-de-chaussée.

Un bureau, un atelier, une bibliothèque spécialisée et un espace d'exposition ont été créés au rez-de-chaussée.

Un lieu avec une exposition permanente de mosaïque contemporaine - une exposition estivale d'envergure internationale – ouverture 7jours/7 –plus de 20 stages de formation par an – accueil de groupes scolaires – organisation d'ateliers

Des activités qui se développent régulièrement et des locaux avec un taux d'occupation maximal.

Objectifs

Programmer de nouvelles activités et redonner de l'espace et du temps aux activités existantes.

- Mise en place d'ateliers pour les enfants et scolaires
- Programmation de véritables formations professionnelles.
- Organisation de résidences d'artistes

Présentation succincte du projet :

Le projet comprend la réfection de la quatrième façade, donnant sur le jardin, et l'aménagement de la cage d'escalier et du premier étage, avec :

- un deuxième atelier
- un studio pour résidence d'artiste
- une salle polyvalente, à la fois salle de réunion, salle de conférence, salle vidéo, salle pour repas associatif etc.
- une petite cuisine attenante
- un bureau venant compléter celui du rez-de chaussée

Ces aménagements rendront possibles les axes de développement prévus par l'association

Date de réalisation : Mai à octobre 2018

Plan de financement : le projet global est de 143 593 €

Dépenses pour la partie éligible	
Travaux de réfection de l'étage de la Maison de la Mosaïque	129 160.21 €
TOTAL	129 160.21 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	66 790.60 €
FNADT	36 537.54 €
Autofinancement	25 832.07 €
TOTAL	129 160.21 €

Grille de sélection

ACTION 5.1 : Création, agrandissement ou modernisation (études préalables, travaux) d'équipements culturels	NOTE 1/3 minimum	Argumentaire du porteur de projet
<p>Besoin identifié :</p> <p>- Analyse de la situation existante par le porteur ou ses partenaires oui : 1 / non : 0</p>	1/1	<p>Le porteur de projet a effectué une analyse de ce que les locaux actuels permettraient de faire. L'utilisation est optimale, mais un développement des activités impossible. Une projection des nouvelles activités possibles avec cet aménagement de l'étage a également été établie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la salle polyvalente : organisation de réunions, partie théorique et temps de pause des stages - le 2^{ème} atelier : accueil simultanément des stages et des ateliers hebdomadaires, coin spécifiques pour les enfants, travail d'artiste en résidence, accueil de groupes et mise en place d'une véritable formation professionnelle - le bureau : travail indépendant des bénévoles et salariés - le studio : organisation de résidences d'artistes
<p>Démarche collective :</p> <p>* Projet mené seul, sans concertation 0</p> <p>* Projet mené en concertation ou co-construit avec 1 structure sportive ou culturelle, publique ou privée (dans sa construction et/ou sa conduite) 1</p> <p>* Projet mené en concertation ou co-construit avec au moins 2 structures sportives ou culturelles, publique ou privée (dans sa construction et/ou sa conduite) 2</p>	1/2	<p>Le Projet a été mené par l'association M comme Mosaïque et ses adhérents dont l'association Paul Charnoz qui a participé au montage du projet et aux grandes décisions.</p> <p>L'association travaille dans son quotidien avec l'office de tourisme et la Mairie de Paray le Monial (attestations de celles-ci), ainsi que d'autres associations, mais celles-ci n'ont pas réellement participées à ce projet.</p>

Mise en valeur du Mont Dardon et du centre Bourq à Uxeau

Fiche action n°7.2 : « Développer le tourisme local et les loisirs liés au patrimoine naturel et culturel du Pays »

Maitre d'ouvrage : Commune d'Uxeau

Localisation du projet : Uxeau

Contexte

Le Mont Dardon est un point culminant de 506 mètres du Nord Charolais. L'occupation humaine sur le site semble être très ancienne. C'est un lieu de festivité également fréquenté par de nombreux promeneurs, auquel la population locale est très attachée.

Objectifs

Renforcer l'offre touristique et de loisirs du territoire.

Volonté politique de mettre en avant le site pour son intérêt naturel, paysager, culturel, historique et social à l'échelle locale, intercommunale, mais aussi plus largement.

Présentation succincte du projet :

L'étude portera sur 3 points :

- Diagnostic approfondi du Mont Dardon et du centre Bourg
- Projet global de mise en valeur du site du Mont Dardon avec plusieurs enjeux :
 - Mise en valeur du paysage et pérennité dans le temps
 - Mise en scène du site archéologique
 - Préservation du caractère champêtre, tout en permettant des animations de grande ampleur
 - Articulation des différents intérêts du lieu
 - Rayonnement jusqu'au bourg et aux circuits de randonnées
- Projet d'aménagement du centre bourg avec comme objectifs :
 - Renforcer le lien entre le mont Dardon et le bourg
 - Renforcer l'attractivité et la qualité du cadre de vie
 - Valoriser les espaces extérieurs du restaurant et du logement communal
 - Conforter l'esprit champêtre du village

Date de réalisation : de juillet à décembre 2017

Plan de financement prévisionnel

Dépenses éligibles	
Etudes phase 1	6 045.00 €
Etudes phase 2	6 848.00 €
TOTAL	12 893.00 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	10 314.40 €
Autofinancement	2 578.60 €
TOTAL	12 893.00 €

Grille de sélection

ACTION 7.2 : Services et équipements touristiques qui viennent renforcer le territoire dans une logique de destination, en complément des itinéraires régionaux	NOTE	Argumentaire du porteur de projet
Rayonnement du projet : *Projet se réalise à l'échelle d'une commune 0 *Projet se réalise à l'échelle d'un EPCI 1 *Projet se réalise sur au moins 2 EPCI 2	1/2	Le sommet du Mont Dardon appartient à la commune d'Uxeau, mais la montagne en elle-même est sur 3 communes. L'étude mentionne la valorisation de l'accès depuis ces 3 communes. Les partenaires sur ce projet sont très larges.
Labellisation : L'action s'inscrit elle dans un réseau national, régional ou départemental (hors label « Balades Vertes ») ? oui : 1 / non : 0	1/1	Le projet en tant que tel n'a pas de labellisation, mais le GR131, la Grande Traversée du Massif Central, passe au pied du Mont Dardon et il est prévu qu'il passe désormais au bourg d'Uxeau.
Public spécifique : Le projet prend-il en compte un public enfant et/ou famille ?	0.5/1	Le mobilier à implanter sur le mont Dardon sera notamment composé de tables de pique-nique qui peuvent également faire office de jeux pour enfants. Le public sera donc familial, mais il n'a jamais été fait mention de ce public spécifique dans les enjeux de l'étude.

Création d'un Magasin de Producteurs à Chauffailles

Fiche action n°8.4 : « Développer les emplois à partir des ressources patrimoniales et les filières locales »

Maitre d'ouvrage : Commune de Chauffailles

Localisation du projet : Chauffailles

Contexte : L'agriculture est un marqueur identitaire et économique de premier plan sur le territoire, mais les acteurs ont besoin d'améliorer la compétitivité de leur exploitation.

Les producteurs agricoles souhaitent valoriser leurs produits en les commercialisant directement auprès du consommateur final dans un système de vente collective.

Chauffailles est un bassin de vie rayonnant sur les départements voisins.

Objectifs : Ce projet vise à développer un point de vente collectif en circuit court avec comme objectifs :

- Valoriser le travail des agriculteurs et améliorer la qualité de vie en développant un lien direct entre le producteur et le consommateur en termes d'informations sur les modes de productions et les produits.
- Procurer une juste rémunération aux producteurs
- Maintenir l'activité commerciale et participer à la revitalisation au centre-ville
- Apporter un service de qualité aux habitants et favoriser les circuits courts

Présentation succincte du projet :

La commune a repris un ancien local commercial en centre-ville pour y implanter le magasin de producteurs.

Ce point de vente collectif regroupera une large gamme de produits issus d'exploitations agricoles locales. Des producteurs se sont engagés et assureront l'organisation et la vente.

Le projet consiste en l'aménagement intérieur et extérieur du magasin.

Date de réalisation : De juillet à novembre 2017

Plan de financement prévisionnel

Dépenses éligibles	
Travaux	197 734.88 €
TOTAL	197 734.88 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	42 408.68 €
Conseil Départemental 71	20 091.00 €
DETR	54 300.00 €
Autofinancement	39 546.99 €
TOTAL	197 734.88 €

Grille de sélection

Action 8.4. Equipements et aménagements pour les démarches collectives de filières courtes ou de promotion des produits et filières locales	<u>NOTE</u> 1/3 mini.	<u>JUSTIFICATIF</u>
<u>Démarche collective :</u> * Aucun acteur économique n'est associé à l'élaboration du projet 0 * Un ou plusieurs acteurs économiques sont associés à l'élaboration du projet 1	1/1	Le projet a été co-construit avec la commune et les producteurs. De nombreuses réunions ont été faites pour le mener à bien (PV des réunions) Une formation « faire le point ensemble avant de s'engager » a été menée sur 3 jours en 2016
<u>Prise en compte de la population :</u> * Le porteur n'a pas associé ou informé la population 0 * Le porteur informe les usagers 1 * Le porteur implique les usagers dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'opération 2	1/2	De nombreux articles sont parus dans la presse pour informer la population et le bulletin municipal présente le projet depuis 2016.

Réhabilitation du gymnase et création d'une salle multi activités à Marcigny

Fiche action n°5.2 « Intégrer les équipements sportifs et culturels à la politique d'attractivité et d'accueil du territoire »

Maitre d'ouvrage : Commune de Marcigny

Localisation du projet : Marcigny

Contexte

Le gymnase communautaire de Marcigny a été construit dans les années 70.

Il est utilisé par les écoles et collège du territoire (canton de Semur et Marcigny) en journée des périodes scolaires, par les associations sportives les soirs, week-end et vacances scolaires.

Le gymnase arrive à saturation et devient une des priorités de la municipalité.

Le dynamisme des associations sportives rend la ville attractive et la pratique du sport est un véritable enjeu de santé et de développement individuel, cher à la politique de la commune.

Objectifs

Pouvoir répondre à la demande des associations utilisatrices qui souhaitent proposer de nouvelles activités ou développer les activités existantes.

Proposer des équipements sportifs plus modernes et adaptés.

Offrir un équipement complet pour tous publics et renforcer le pôle sportif de la ville

Présentation succincte du projet

- Création d'une nouvelle salle multi-activités attenante au gymnase existant
- Création d'un SAS de liaison
- Création de nouveaux vestiaires

Date de réalisation : de décembre 2014 à novembre 2017

Plan de financement prévisionnel

Dépenses éligibles		Recettes pour la partie éligible	
Travaux	1 080 509.4 €	Leader	136 186.75 €
		Conseil Régional	150 000.00 €
		Conseil Régional BTP	208 961.66 €
		DETR	125 000.00 €
		Réserve Parlementaire	4 033.85 €
		Conseil départemental	14 941.09 €
		Conseil départemental	16 614.50 €
		CNDS	208 669.70 €
			<i>soit 728 220.80</i>
		Autofinancement	216 101.86 €
TOTAL	1 080 509.4 €	TOTAL	1 080 509.4 €

Grille de sélection

ACTION 5.2 : Création, agrandissement ou modernisation (études préalables, travaux) d'équipements sportifs	NOTE	Argumentaire du porteur de projet
	1/3 minimum	
Besoin identifié : - Analyse de la situation existante par le porteur ou ses partenaires oui : 1 / non : 0	1/1	Le planning d'utilisation de la nouvelle salle est de 77 heures par semaine, soit une moyenne de 11 heures par jour, et l'ancien gymnase à 72h00, soit plus de 10 heures/jour Avant la nouvelle construction, le gymnase était également à saturation avec 78.5 heures d'occupation

<p>Démarche collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Projet mené seul, sans concertation 0 * Projet mené en concertation ou co-construit avec 1 structure sportive ou culturelle, publique ou privée (dans sa construction et/ou sa conduite) 1 * Projet mené en concertation ou co-construit avec au moins 2 structures sportives ou culturelles, publique ou privée (dans sa construction et/ou sa conduite) 2 	2/2	<p>Projet mené en collaboration avec les associations utilisatrices : (entre autre le Basket, Volley, tennis, UNSS), les pompiers et les enseignants</p>
---	-----	--

3- Modification du règlement d'intervention: Arnaud Durix

Les changements d'interprétation de la réglementation concernant le calcul des plans de financement ont pour conséquence une modification du règlement d'intervention.

Le principe est le suivant : sur la base de dépenses subventionnables, on doit atteindre le taux fixe d'aide publiques avec les 20% d'autofinancement.

Ces modifications pénalisent les projets bien financés et avantagent les autres. La gestion de l'enveloppe de 2.4M est plus aléatoire.

Le grand principe décidé est de consommer l'enveloppe rapidement et qu'à minima, les 4 projets déjà programmés aient le même montant de subvention.

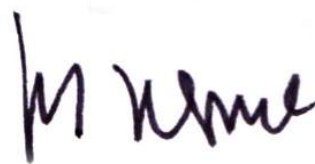
Le nouveau règlement d'intervention voté à l'unanimité est annexé en pièce jointe

Prochaine programmation

Les 4 dossiers déjà programmés sur l'ancien règlement d'intervention et à reprogrammer avec le nouveau, seront présentés en consultation écrite.

Visite de la maison de la Mosaïque

Le Président du GAL du Pays Charolais Brionnais



Jean-Marc NESME

